ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

instituts de formation en soins infirmiers

Question écrite n° 29074

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conditions de mobilité des étudiants entre les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Afin de multiplier leurs chances d'admission dans un IFSI, de nombreux candidats se présentent successivement à plusieurs concours dans toute la France. Puis, pour des raisons diverses, principalement le rapprochement familial, de nombreux candidats reçus au concours d'un IFSI cherchent ensuite à être admis dans un IFSI de leur région. Mais en raison des textes réglementaires donnant la priorité aux candidats inscrits sur les listes complémentaires de chaque concours sur les candidats extérieurs, les chances d'admission de ces derniers paraissent des plus réduites. Par ailleurs, après la première année de formation, les mutations des étudiants sont compliquées par les différences dans l'organisation des modules enseignés par chaque IFSI. Ces obstacles réduisent fortement les possibilités réelles de mobilité des étudiants entre IFSI et donc d'un rapprochement avec leur région d'origine. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'améliorer les conditions d'une réelle mobilité des étudiants entre IFSI.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29074
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6693
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)